



Décision n° 166/2025
AM

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat d'entretien avec ADC Fayat Group pour 4 ponts roulants situé sur la ZA de la Corbonne au 38 Cours Jean Jaurès à Pons dans les locaux de Dalkia et TKM. Le contrat prévoit une visite par an en mars pour la maintenance préventive et une visite par an pour la réalisation des VGP. Le montant total hors taxe annuel sera de 2 060 euros. La durée du contrat est de trois ans.

Fait à Jonzac,
Le 28 MARS 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**